



DOSSIER PRESSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

30 septembre 2022

CONTACT PRESSE : Hélène VALLEIX
helene.valleix@limoges-metropole.fr
05 55 45 79 09 - 06 20 59 42 71
www.limoges-metropole.fr

 @LimMetropole

 @LimMetropole

SOMMAIRE

Fiches presse :

- 1. Nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés**
- 2. Nouvelle contractualisation avec le Département de la Haute-Vienne**

Ordre du jour et délibérations du conseil

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022**

ORDRE DU JOUR

POINT I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2022

POINT II – DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VOTE GROUPE DES DELIBERATIONS 1.1 A 1.3

1 - FINANCES, BUDGET

- 1.1 - Budget principal - décision modificative n°2
- 1.2 - Budget assainissement - décision modificative n°3
- 1.3 - Budget centre de recyclage - décision modificative n°3

VOTE GROUPE DES DELIBERATIONS 1.4 A 1.7

- 1.4 - Taxe d'aménagement - Fixation des taux et des exonérations facultatives / Modalités de reversement aux communes membres
- 1.5 - Cotisation foncière des entreprises - Fixation du montant des bases servant à l'établissement de la cotisation minimum à compter du 1er janvier 2023
- 1.6 - Taxe sur les surfaces commerciales - Fixation du coefficient multiplicateur applicable à compter du 1er janvier 2023
- 1.7 - Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) - Instauration de la taxe GEMAPI à compter du 1er janvier 2023

VOTE GROUPE DES DELIBERATIONS 1.8 A 1.9

- 1.8 - Apurement comptable du compte 1069 avant le passage en M57
- 1.9 - Garantie d'emprunt pour le logement social - Limoges Habitat - opération "résidence Cassepierre" construction de 16 logements 54 avenue Emile zola à Rilhac-Rancon - contrat de la Caisse des dépôts et consignations n° 135935

VOTE GROUPE DES DELIBERATIONS 2.1 A 2.2

2 – FONCTIONNEMENT

2.1 - Accords-cadres relatifs à l'achat de prestations de communication et de billetterie en 9 lots - Lancement de la procédure sous forme de marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence

2.2 - Projet d'éducation à la citoyenneté internationale et à l'environnement "L'odyssée des artisans du développement durable" - année scolaire 2022/2023

VOTE GROUPE DES DELIBERATIONS 3.1 A 3.5

3 - COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

3.1 - 3ème Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2022-2027

3.2 - Redevance spéciale - Tarifs et modalités d'application du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023

3.3 - Accord-cadre relatif au transport et à la valorisation des végétaux compostables issus des déchèteries communautaires sur les exploitations agricoles locales - Lancement de la procédure en appel d'offres ouvert

3.4 - Nouvelles Responsabilités élargies des producteurs (REP) - Contrats ou conventions de reprise avec les éco-organismes agréés

3.5 - Vente de gré à gré de l'ancienne presse à balles du Centre de recyclage de Limoges Métropole

VOTE GROUPE DES DELIBERATIONS 4.1 A 5.1

4 - CYCLE DE L'EAU

4.1 - Réalisation d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable - Lancement du marché en procédure avec négociation

4.2 - Démarche d'économie d'eau - Convention avec l'Etablissement public territorial du bassin de la Vienne

4.3 - Convention constitutive d'un groupement de commandes entre Limoges Métropole et le Syndicat de transport d'eau potable de l'Ouest de Limoges (SYTEPOL) pour l'entretien des réseaux et ouvrages publics d'eau potable sur le territoire des communes extérieures - Lancement de la procédure en appel d'offres ouvert

4.4 - Accord-cadre relatif au renouvellement de la charge en charbon actif en grains des filtres de la station principale d'eau potable de Limoges Métropole - Lancement de la procédure en appel d'offres ouvert

5 – ASSAINISSEMENT

5.1 - Travaux de renouvellement et d'extension de réseaux d'assainissement sur le territoire de Limoges Métropole - Retrait de la délibération n°15.7 du 17 décembre 2021 - Lancement de la procédure en appel d'offres ouvert

VOTE SIMPLE DE LA DELIBERATION 6.1

6 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

6.1 - Convention de partenariat entre Limoges Métropole et l'Association limousine des professionnels des technologies de l'information et de la communication (ALIPTIC) au titre du plan d'actions de la communauté French Tech 2022

VOTE SIMPLE DE LA DELIBERATION 6.2

6.2 - Plainemaison Aquitaine soutien aux Journées Limousines Or Rouge

VOTE GROUPE DES DELIBERATIONS 7.1 A 7.5

7 – ESTER

7.1 - Ester Technopole - Bâtiments coupole et Centre d'innovation et de recherche en électronique (CIRE) - Tarifs de redevance d'occupation

7.2 - Parc Ester – Cession d'une parcelle de terrain au groupe MGI Digital Technology

7.3 - Parc ESTER Technopole - Cession d'une parcelle de terrain à la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Nouvelle Aquitaine

7.4 - Opération concédée à la Société d'équipement du Limousin - Parc d'Ester - Compte-rendu financier de l'année 2021

7.5 - Opération concédée à la Société d'équipement du Limousin - Parc d'Ester - Note de conjoncture 2022

VOTE SIMPLE DE LA DELIBERATION 8.1

8 - GESTION DES ZONES HORS ESTER

8.1 - Parc d'activités de la Grande Pièce (Limoges) - Cession d'une parcelle de terrain au profit de la SCI de l'Avenir ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant

VOTE SIMPLE DE LA DELIBERATION 9.1

9 - RELATIONS AVEC L'UNIVERSITE ET INNOVATION

9.1 - Mécénat de Limoges Métropole à la Fondation de l'Université 2022-2024

PRESENTATION DE LA DELIBERATION 10.1

10 - GRANDS EQUIPEMENTS

10.1 - Communication relative au rapport d'activités 2021 dans le cadre de la concession de service public de L'Aquapolis

VOTE GROUPE DES DELIBERATIONS 10.2 A 10.3

10.2 - Centre aquatique de Limoges Métropole - Avenant relatif à l'indemnisation du délégataire dans le cadre de la crise sanitaire covid 19 au titre de l'année 2020

10.3 Centre aquatique - approbation d'un protocole transactionnel entre Limoges Métropole et Vert Marine - Versement d'une indemnité provisionnelle en raison de la crise énergétique

11 - POLITIQUE CONTRACTUELLE ET FONDS EUROPEENS

VOTE SIMPLE DE LA DELIBERATION 11.1

11.1 - Nouvelle contractualisation avec le Département de la Haute-Vienne - signature du contrat départemental de développement métropolitain 2022-2026

VOTE SIMPLE DE LA DELIBERATION 11.2

11.2 - Volet territorial des fonds européens - demande de subvention de fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) au titre de l'aide préparatoire à l'élaboration de la stratégie

PRESENTATION DE LA DELIBERATION 12.1

12 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET ACCESSIBILITE

12.1 - Communication concernant le rapport annuel 2021 de la Commission intercommunale pour l'accessibilité

VOTE GROUPE DES DELIBERATIONS 13.1 A 13.4

13 - PLU ET URBANISME

13.1 - Elaboration du Plan local d'urbanisme de la commune de Chaptelat - Arrêt du projet d'élaboration du PLU

13.2 - Arrêt du projet de révision "allégée" n°5 du Plan local d'urbanisme de la commune de Limoges – Reclassement d'une zone Naturelle ludique et/ou de loisirs (Nl) par une zone Nlg sur le secteur d'Uzurat

13.3 - Approbation de la modification n°1 du Plan local d'urbanisme de Limoges – Modification des règlements écrits et graphiques et des Orientations d'aménagement et de programmation

13.4 - Approbation de la modification simplifiée n°1 du Plan local d'urbanisme de Limoges –
Modification des règlements écrits et graphiques

VOTE SIMPLE DE LA DELIBERATION 13.5

13.5 - Création d'une commission locale des sites patrimoniaux remarquables des communes de Limoges et de Feytiat

VOTE GROUPE DES DELIBERATIONS 14.1 A 14.8

14 - AFFAIRES FONCIERES

14.1 - Intégration au domaine public communautaire - lotissement Castel Coyol - commune de Couzeix

14.2 - Acquisition de parcelles de terrain situées à Rilhac-Rancon - Propriété de la société L.M.C. représentée par Monsieur Gabilly

14.3 - Acquisition d'un ensemble immobilier sis à Limoges 252 avenue du Général Leclerc au profit de Limoges Métropole

14.4 - Acquisition d'une parcelle de terrain située à Verneuil-sur-Vienne - Propriété de Madame PERE veuve PORCHER

14.5 - Acquisition d'une parcelle de terrain située au Palais sur Vienne "Le Haut Juillac" - propriété de la SELI

14.6 - Acquisition immobilière de parcelles de terrain à Isle avenue des Bayles, propriété du Département de la Haute-Vienne, en vue de la création d'un aménagement cyclable dans le cadre du Schéma directeur intercommunal des aménagement cyclable (SDIAC)

14.7 - Cession immobilière d'un délaissé de voirie, situé 8 rue des métairies, commune de Peyrilhac - propriété de Limoges Métropole, au profit de Monsieur MALHERBE

14.8 - Cession immobilière d'une emprise du domaine public, sise "Cour de la grange de Boeuil", commune de Veyrac - propriété de Limoges Métropole, au profit de Monsieur BOUTINON-THOMAS

VOTE GROUPE DES DELIBERATIONS 15.1 ET 16.1

15 - AMELIORATION DU CADRE DE VIE

15.1 - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les études de revitalisation des centralités périurbaines des communes de Limoges Métropole - Lancement et autorisation de la procédure en appel d'offre ouvert

16 – HABITAT

16.1 - Approbation de la participation financière de Limoges Métropole à l'organisation d'un événement pour les 30 ans de l'observatoire immobilier de Chambre de commerce et d'industrie (CCI)

VOTE GROUPE DES DELIBERATIONS 17.1 A 17.4

17 - LOGEMENT SOCIAL

17.1 - Autorisation de conclure un bail emphytéotique avec Limoges Habitat et approbation de la participation financière de Limoges Métropole à la réalisation de logements sociaux en acquisition-amélioration par l'office public de l'habitat, d'un immeuble sis 12 rue Porte Panet à Limoges dans le périmètre de l'Opération de revitalisation du territoire (ORT)

17.2 - Approbation de la participation financière de Limoges Métropole à la réhabilitation de logements sociaux situés à Limoges «1 allée du Maréchal Lyautey » par Limoges Habitat dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)

17.3 - Approbation de la participation financière de Limoges Métropole à la réalisation de logements sociaux par Noalis à Condat-sur-Vienne « Condadille »

17.4 - Approbation de la participation financière de Limoges Métropole à la réalisation de logements sociaux par Noalis à Rilhac-Rancon "Rue de Ventadour"

VOTE SIMPLE DE LA DELIBERATION 17.5

17.5 - Désignation d'un représentant au conseil d'administration de Limoges Habitat

VOTE SIMPLE DE LA DELIBERATION 18.1

18 - GENS DU VOYAGE

18.1 - Approbation de la participation financière de Limoges Métropole à l'organisation d'une journée sur la thématique des gens du voyage en partenariat avec Idéal Connaissances

VOTE SIMPLE DE LA DELIBERATION 19.1

19 - INFRASTRUCTURES ET SERVICES CYCLABLES

19.1 - Fourniture et pose d'une consigne individuelle de stationnement vélos - Convention avec la commune de Verneuil-sur-Vienne

VOTE GROUPE DES DELIBERATIONS 20.1 A 20.3

20 - TRANSPORTS URBAINS

20.1 - Accord cadre relatif à l'acquisition d'un système de priorisation aux feux pour l'exploitation du réseau de transports urbains - Lancement de la procédure

20.2 - Projet pôle d'échanges multimodal de Beaublanc-Coubertin - Procédure de concertation préalable

20.3 - Protocole transactionnel tripartite - Reprise définitive de la structure de chaussée du Pôle d'échanges multimodal (PEM) de La Bastide

VOTE GROUPE DES DELIBERATIONS 21.1 A 22.1

21 – BIODIVERSITE

21.1 - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la mise en place d'une gestion éco-pastorale de terrains communaux à Boisseuil - Site Beauregard

21.2 - Convention de partenariat de gestion entre la commune de Bonnac-la-Côte, l'Office national des forêts et Limoges Métropole dans le cadre des mesures compensatoires en faveur de la biodiversité - Secteurs de Villechenoux, du Col de la Sablonnade et de Saint Eutrope

21.3 - Accords-cadres relatifs aux inventaires naturalistes pour l'amélioration des connaissances du territoire de Limoges Métropole 2023-2026 - 3 lots - Lancement de la procédure en appel d'offres ouvert

22 - AMENAGEMENT DES RIVIERES

22.1 - Contrats territoriaux milieux aquatiques "Vienne médiane" et "Briance"

VOTE GROUPE DES DELIBERATIONS 23.1 A 23.2

23 - CIRCUITS D'APPROVISIONNEMENT ET DISTRIBUTION, ALIMENTATION, ABATTOIR, REGIE MARAÎCHERE

23.1 - Projet alimentaire territorial de Limoges Métropole 2021-2023 - Actions partenariales 2022

23.2 - Partenariat avec l'association Solidarité Paysans Limousin - 2022

PRESENTATION DE LA DELIBERATION 24.1

24 - COMPTE-RENDU

24.1 - Compte-rendu au conseil communautaire de diverses décisions



FICHES PRESSE

- 1. Nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés**
- 2. Nouvelle contractualisation avec le Département de la Haute-Vienne**

1. Le nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2022-2027

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est une déclinaison opérationnelle du programme national et du volet prévention du plan régional de prévention et de gestion des déchets.

L'élaboration des PLPDMA est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012. Fixées pour une durée de 6 ans, leurs élaborations nécessitent une concertation préalable.

Après la mise en place d'un premier PLPDMA pour Limoges Métropole en 2010, le 2^{ème} programme de prévention des déchets incluait le plan d'actions de l'appel à projet Territoire zéro déchet zéro gaspillage et a couvert la période 2016-2021.

Pour élaborer son 3^{ème} PLPDMA 2022-2027, Limoges Métropole a mis en place :

- **Une concertation du grand public** via une enquête en ligne (à laquelle 659 usagers ont participé en janvier dernier),
- **Des ateliers de concertation internet et à destination des acteurs du territoire** sur 3 thématiques : le réemploi, les biodéchets et le « mieux consommer ».
- **15 entretiens ont également été menés** auprès d'acteurs pouvant être porteurs d'actions intéressantes.

Les grands axes du nouveau plan d'actions (exemples d'actions, liste non exhaustive):

Axe 1 : Lutte contre le gaspillage alimentaire

- Accompagnement auprès des restaurants scolaires communaux
- Développement de collectes ciblées sur certains invendus alimentaires
- Sensibilisation du grand public à la lutte contre le gaspillage alimentaire

Axe 2 : Tri à la source des biodéchets sous toutes ses formes

- Distribution de 20 000 nouveaux composteurs individuels d'ici 2030
- Développement du compostage collectif (pied d'immeuble, de quartier) pour atteindre 400 sites
- Déploiement de 175 bornes biodéchets pour l'intra boulevard de Limoges et les 5 centres-bourgs de la 1^{ère} couronne

Axe 3 : Valorisation in situ des végétaux

- Mise à disposition gratuite aux usagers de broyeurs électriques et prestation de broyage avec à domicile pour 18 € de l'heure
- Limitation des apports de déchets verts en déchèteries
- Aides financières (achat d'un broyeur de branches, arrachage de haies de thuyas, cyprès et lauriers, plantation de haies diversifiées, achat d'un composteur en bois ou d'un lombricomposteur).

Axe 4 : Réemploi, réparation et don

- Collaboration avec les associations et les acteurs de l'économie sociale et solidaire
- Développement des zones de réemploi et de gratuité en déchèteries
- Favoriser le don, le partage et la réparation sous toutes ses formes pour tous les publics

Axe 5 : Déploiement de l'incitativité sous toutes ces formes

- Extension de la collecte incitative dès le 1^{er} juin 2023 (inversion des fréquences de collecte des bacs verts/bleus)

- Lancement d'une expérimentation de communication incitative pour 30 000 usagers en 2025
- Préparation des équipements de collecte à un éventuel passage en tarification incitative

Axe 6 : accompagnement de tous les publics vers une consommation plus sobre et plus responsable

- Sensibilisation « au mieux consommer » : don d'un kit zéro déchet, défi Familles Zéro déchet, promotion de l'autocollant Stop Pub
- Sensibilisation des futurs et jeunes parents aux couches lavables : don et aide financière)
- Organisation d'une manifestation annuelle autour du « Mieux consommer et de la réduction des déchets » et accompagnement des éco-manifestations (prêt de gobelets réutilisables, sensibilisation des organisateurs...)

Axe 7 : Soutien aux initiatives locales en faveur de l'économie circulaire

- Soutien financier aux porteurs de projets liés à l'économie circulaire
- Disposer sur le territoire d'un espace dédié à la thématique de l'économie circulaire
- Soutien des initiatives concernant le retour de la consigne par réutilisation

Ce plan d'actions doit permettre d'atteindre les objectifs opérationnels suivants :

- Atteindre 180 kg/habitant/an en 2030 (contre 219 kg/hab/an en 2021) pour les ordures ménagères résiduelles ;
- Réduire de 60% le gaspillage alimentaire ;
- Proposer une solution de tri à la source des biodéchets à 100% des foyers du territoire.

Une Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du PLPDMA doit être mise en place. Elle se réunira au moins une fois par an pour évaluer et réorienter le plan d'actions si nécessaire.

Deux nouveaux appels à projet proposés respectivement par l'ADEME et par la Région, pourraient permettre un accompagnement financier des actions du nouveau PLPDMA. Limoges Métropole pourrait répondre à ces 2 appels à projet afin de bénéficier des subventions accordées pour la mise en place de son plan d'actions du PLPDMA.

2. Nouvelle contractualisation avec le Département de la Haute-Vienne 2022 - 2026

Limoges Métropole et le Département de la Haute-Vienne ont conclu un contrat de territoire dit « d'agglomération » pour la période 2015-2020 permettant le soutien financier du Département pour la réalisation de projets dits structurants et pour des opérations courantes de voirie, Grosses réparations de voirie communales (GRVC) et d'assainissement.

Ce contrat étant échu depuis le 31 décembre 2020, la signature de l'avenant numéro 2 a permis de financer des opérations dont la réalisation était prévue sur 2021-2022, avec l'obligation de commencement des projets soutenus avant le 31 décembre 2021.

Dans la continuité de cette contractualisation, le Département de la Haute-Vienne a communiqué, dès la fin d'année 2021, sa volonté de conclure un nouveau contrat départemental de développement métropolitain avec Limoges Métropole, pour soutenir les actions de l'intercommunalité et de ses communes membres sur la période 2022-2026.

Il a ainsi déterminé le cadre de son soutien financier et a invité Limoges Métropole à lui soumettre des projets, sous sa propre maîtrise d'ouvrage et celle des communes.

Le Département a prévu d'allouer dans ce cadre une enveloppe de 52 M d'euros, structurée en 3 enveloppes, destinées à des natures de projets et des bénéficiaires différents :

1/ Une enveloppe de 15 M d'euros destinée à financer des projets de Limoges Métropole

Une enveloppe de 12 M d'euros affectée aux projets structurants. 9 projets ont été présentés et validés, en lien avec les compétences du Département.

Une enveloppe de 3 M d'euros pour les projets de mobilité douces (hors travaux de voirie et GRVC) et en faveur du grand cycle de l'eau (eau potable, assainissement, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

De plus, il a également inclus dans la programmation 2022 *le projet de suivi analytique des stations* (points de récolements d'éléments physico-chimiques et biologiques sur les cours d'eau) du périmètre de Limoges Métropole porté par le Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne.

2/ Une enveloppe de 7 M d'euros destinée aux projets des communes

A la demande du Département, Limoges Métropole a contacté l'ensemble de ses communes membres afin que chacune d'entre elles fasse remonter une liste de projets accompagnée d'une fiche descriptive.

L'ensemble de ces éléments a été adressé au Département qui a retenu une liste de projets écartant ceux qui avaient déjà bénéficié d'un autre financement dans le cadre des Contrats de territoire (CTD).

3/ Une enveloppe totale de 30 M d'euros pour les projets que le Département réalisera sur le territoire de Limoges Métropole :

La 1^{ère} sous-enveloppe de 27 M d'euros sera réservée pour les opérations structurantes et d'attractivité sous maîtrise d'ouvrage départementale sur le territoire de Limoges Métropole telles que le stade indoor à Chéops et la Maison Haute-Vienne Développement.

La 2^{ème} sous-enveloppe, qui concerne les travaux sur voiries et ouvrage d'art, s'élève à 3 M d'euros et s'appliquera exclusivement aux opérations sous maîtrise d'ouvrage départementale.

Le conseil départemental a déjà adopté ce projet de contrat par une délibération en date du 23 juin 2022.